

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PARTAGE DES RECOMMANDATIONS ET DE  
COLLECTE DES COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIETE CIVILE ET  
DES INSTITUTIONS DE FORMATION SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT PRELIMINAIRE  
DE L'EVALUATION DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « EVALUATION MAPS 2 »**

Il s'est tenu ce mardi 15 octobre 2019, au restaurant Zamani situé à Kinshasa, dans la commune de Gombe, la réunion des parties prenantes MAPS 2 de la société civile et des institutions de formation. Cette réunion a été ouverte à 10h45 au lieu de 9h00 comme initialement prévu à la suite de la forte pluie qui s'est abattue sur la ville ce matin. Le modérateur **Mr Raymond YUMBA** de l'ARMP a commencé par la salutation avant de proposer une méthodologie de travail qui a été adoptée par les participants et la présentation du document de travail, un tableau (voir annexe 1) reprenant les 15 principaux constats et recommandations du rapport, assortis des commentaires déjà enregistrés au niveau du Secrétariat technique.

La réunion a connu la participation de 14 personnes sur les 20 attendus (voir la liste des présences en annexe 2). Les parties prenantes ont examiné constat par constat de 1 à 15, tout en respectant les 4 piliers de la méthodologie MAPS 2 car l'objectif poursuivi était de dégager un avis définitif concerté de la Société Civile et des institutions de formation sur le rapport préliminaire qui permettra au secrétariat technique de produire le rapport final de l'évaluation MAPS 2. Avant tout, la réunion a élu par acclamation **Mr Valéry Madianga** comme rapporteur.

Les participants ont convenu ce qui suit au regard des 15 constats :

1. **Constats 1,2 et 3 :** La réunion a validé la recommandation portant sur les trois premiers constats quant à la mise à jour des textes en insistant de prévoir des dispositions explicites qui contraignent les autorités au respect strict des procédures.
2. **Constat 4 :** La réunion a rejeté unanimement la recommandation de mise en place d'un leader du système et validé le commentaire sur le respect des textes ainsi que le renforcement des prérogatives de l'ARMP.
3. **Constat 5 :** La recommandation de la mise en place d'un système de gestion intégré d'informations a été validée, avec demande de ne pas évoquer l'entente directe.
4. **Constat 6 :** La réunion a adopté l'idée d'une étude approfondie sur l'organisation, le financement, les effectifs et le degré d'indépendance des organes du système.
5. **Constat 7 :** Pour ce qui concerne l'absence d'intégration de la PMP dans la chaîne de la dépense publique, les participants ont jugé moins pertinentes les recommandations du rapport et propose le respect et l'application sans faille des procédures qui ont tout prévu et la conjonction d'efforts entre les deux chaînes.
6. **Constats 8 et 9 :** La réunion a estimé que l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités résoudra en même temps la question du manque de professionnalisme. Elle a indiqué que cette stratégie ne devra pas oublier l'assistance technique et la constitution d'un corps des formateurs qualifiés et des spécialistes en PMP et leur renforcement des capacités permanent.
7. **Constat 10 :** Les participants ont retenu comme pertinente et urgente l'élaboration d'un programme de formation pour le secteur privé mais qui puisse privilégier les PME.
8. **Constat 11 :** La Société Civile et les institutions de formation ont validé les commentaires relatifs au constat d'absence d'audits et de contrôles et recommande la mise en place des structures au sein de l'Administration pour effectuer les audits et contrôles internes.
9. **Constat 12 :** La Société Civile et les institutions de formation ont proposé un recadrage de la recommandation du rapport préliminaire MAPS 2 au sujet de l'absence de programme de lutte contre la corruption comme suit : d'abord, la mise en place d'un cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption, ensuite l'élaboration immédiate d'une stratégie et approche spécifique de lutte contre la corruption dans le secteur des marchés publics et, enfin dans un court délai, la mise en place d'un cadre de concertation entre l'ARMP et la Société civile.

10. **Constat 13 :** Les participants estiment que diligenter la mise en place d'un système de gestion intégrée d'informations pertinentes sur les marchés publics et l'élaboration d'une stratégie pour faciliter la surveillance citoyenne des marchés publics résoudront durablement la participation de la société civile aux marchés publics. Il faut un système de dialogue permanent et d'accès à l'information.
11. **Constat 14 :** En ce qui concerne l'amélioration de la confiance et la promotion du secteur privé, les participants ont unanimement recommandé le parachèvement de la réforme des finances publiques et la vulgarisation de la loi sur le PPP.
12. **Constat 15 :** Quant à la non-application des décisions du CRD par les PRM, la réunion recommande à la Direction Générale de l'ARMP de saisir le Conseil d'Etat.

Avec l'enrichissement des différents commentaires ci-dessus, le rapport préliminaire de l'évaluation MAPS 2 est considéré adopté par la Société civile.

Au titre des divers, les parties prenantes ont recommandé aux organisateurs de tenir compte de leur expertise et de la qualité de leur participation en vue de revoir à la hausse le taux de transport leur accordé, comme c'est le cas dans d'autres projets.

Fait à Kinshasa, le 15 novembre 2019.

***Monsieur Valery MADIANGA***

***Expert de l'Observatoire de la Dépense  
Publique et Rapporteur de la réunion***